



ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ DU POTENTIEL DE  
RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES À L'ÉCHELLE DE 6 STATIONS  
D'ÉPURATION AINSI QUE D'AUTRES EAUX NON CONVENTIONNELLES À  
L'ÉCHELLE DU SYNDICAT EAU47

CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le **Syndicat Départemental EAU47**, représenté par sa Présidente, Madame Geneviève LE LANNIC, agissant en cette qualité, en vertu de la délibération du comité syndical du 17 septembre 2020 et désigné ci-après par « **EAU47** »

ET

La **Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois**, représentée par son Président, Monsieur Gérard REGNIER, agissant en cette qualité, en vertu de la délibération du conseil communautaire du 29 juillet 2024 et désignée ci-après par « **CAGV** »

## Préambule

En Lot-et-Garonne, les ressources en eaux destinées à la production d'eau potable proviennent de captages en rivières, de captages de sources, de puits ou de forages profonds (Éocène, Crétacé et Jurassique...). Face à l'abaissement continu des niveaux piézométriques des nappes du Jurassique et du Crétacé, les services de l'état ont instauré des moratoires en 2000 et 2006 afin de limiter le prélèvement dans ces nappes.

Le développement de l'urbanisation et de l'activité économique a nécessité une réflexion commune à l'ensemble des collectivités et EPCI du Département du Lot-et-Garonne afin que les ressources disponibles soient utilisées de façon harmonieuse, pertinente et durable.

Cette réflexion est d'autant plus opportune que la modification du climat laisse supposer de possibles difficultés d'approvisionnement en eau à l'avenir. Une étude de schéma directeur portant sur les ressources, réalisée en 2023, a abouti à l'établissement d'une charte qui engage les collectivités signataires (c'est-à-dire l'ensemble des services d'eau potable du département du Lot-et-Garonne) à déployer des actions visant à économiser et protéger les ressources en eau.

Ainsi, dans le respect du principe de sobriété, le syndicat EAU47 engage actuellement une réflexion autour de la réutilisation des eaux usées traitées et des eaux non conventionnelles, pour divers usages non potables.

Dans ce cadre, le Syndicat EAU47 a mandaté le bureau d'étude Ecofilae pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité du potentiel de réutilisation d'eaux usées traitées et d'eaux non conventionnelles. L'objectif de cette étude est de rechercher des substitutions d'eau potable ou brute pour des usages qui ne nécessitent pas forcément une telle qualité, et de réaliser ainsi des économies d'eau.

La Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, compétente en assainissement collectif sur les villes de Villeneuve sur Lot, Bias et Pujols a souhaité s'associer avec le syndicat EAU47, pour intégrer dans le périmètre de l'étude la station d'épuration de Massanes de la commune de Villeneuve sur Lot.

En conséquence, il a été convenu ce qui suit :

La présente convention a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières de l'étude d'opportunité et de faisabilité de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) de 6 stations d'épuration ainsi que d'eaux non conventionnelles.

A noter que l'étude de REUT portera sur les 6 ouvrages suivants :

Station d'épuration	Capacité épuratoire Débit nominal	Milieu récepteur	Maître d'ouvrage
AIGUILLON	4 666 EH 150 m <sup>3</sup> /j	Lot	Syndicat Eau 47
CASTELJALOUX	4 500 EH 186 m <sup>3</sup> /j	L'Avance	
CONDEZAYGUES	15 000 EH 2 355 m <sup>3</sup> /j	Lot	
SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT	10 000 EH 781 m <sup>3</sup> /j	Lot	
PENNE D'AGENAIS – Croquelardit	4 730 EH 806 m <sup>3</sup> /j	Lot	
VILLENEUVE-SUR-LOT – Massanès	47 000 EH 4 479 m <sup>3</sup> /j	Lot	CAGV

## Article 2 : Maîtrise d'ouvrage de l'étude

Le cosignataire de la présente convention confie à EAU47 la maîtrise d'ouvrage de l'étude.

EAU47 s'engage à tenir informé la CAGV de toutes les démarches qu'il engage dans le cadre de son rôle de maître d'ouvrage délégué. A cet effet, il lui transmet copie des courriers et commandes inhérents à l'élaboration de l'étude.

## Article 3 : Réalisation et suivi de l'étude

La réalisation de l'étude a été confiée au bureau d'études indépendant ECOFILAE, désigné au terme d'une procédure de consultation, organisée conformément aux prescriptions du Code de la Commande Publique, et portée par EAU47.

Pendant toute la durée de l'étude, EAU47 aura pour mission de veiller à la bonne réalisation de l'étude et au respect des délais prévus, de transmettre au bureau d'études des données et documents nécessaires à l'étude et de tenir informée la collectivité cosignataire de l'état d'avancement de la mission.

La propriété intellectuelle de l'étude revient à l'ensemble des collectivités signataires de la présente convention.

## Article 4 : Comité de Pilotage

### 4-1 Composition

Pour le suivi de l'étude, il est constitué un comité de pilotage composé de :

• Un représentant du syndicat EAU47 (Elus, Direction...)

- Un ou plusieurs élus de la Communauté d'Agglomération Grand Villeneuvois
- Un représentant de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Un représentant de la Direction des Territoires de Lot-et-Garonne
- Un représentant de l'ARS de Lot-et-Garonne
- Services techniques d'EAU47 et Communauté Agglomération Grand Villeneuvois
- Le représentant local de l'exploitant

#### 4-2 Rôle et Fonctionnement du Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage est réuni pour chaque étape de l'étude nécessitant une décision stratégique, soit sur la poursuite de l'étude, soit sur la validation de conclusions. Ainsi il émet un avis sur :

- La présentation des différentes phases de l'étude et les choix stratégiques qui devront être pris en compte ;
- Les conclusions de l'étude

#### Article 5 : Subventions

La réalisation de l'étude d'opportunité et de faisabilité pourra faire l'objet d'un financement par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

EAU47 fera son affaire de la recherche de subventions supplémentaires (Région Nouvelle Aquitaine, Europe...)

EAU47, en qualité de maître d'ouvrage délégué, est chargé d'engager toutes les démarches nécessaires à l'obtention des subventions.

#### Article 6 : Participation financière des collectivités cosignataires

Le plan de financement prévoit l'ensemble des dépenses nécessaires à l'étude. Il prend en compte les subventions susceptibles d'être allouées pour sa réalisation.

Après déduction des subventions, le reste à payer est réparti entre les collectivités signataires de la convention, au prorata du nombre de stations d'épuration étudiées.

Il est établi de la manière suivante :

- Définition des modalités de répartition des frais d'étude :

Collectivité Maître d'ouvrage	Nombre de stations d'épuration concernées par l'étude	Clé de répartition
Syndicat Eau 47	5	83% (5/6)
Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois	1	17% (1/6)

	Prix en € H.T..
Montant de l'étude ECOFILAE	70 835
Montant des subventions (Agence de l'Eau, et Région nouvelle Aquitaine)	56 668 (soit 80 % du montant de l'étude)
Reste à charge	14 167
Participation EAU 47 (5/6)	11 806
Participation CAGV (1/6)	2 361

Le plan de financement de l'étude d'opportunité pourra être modifié dans le cadre d'un avenant à la présente convention, après avis du Comité de Pilotage.

La participation du CAGV sera appelée par EAU47 au solde du marché relatif à l'étude, après réception de la facture.

#### **Article 8 : Date d'effet et durée de la convention**

La présente convention prend effet lorsque que toutes les collectivités cosignataires l'ont signée et lorsqu'elle a acquis son caractère exécutoire.

Elle prend fin à l'issue de l'étude et au solde du paiement à EAU47 de la participation de la CAGV et des éventuelles subventions.

#### **Article 9 : Modification de la convention**

La présente convention pourra faire l'objet de modifications dans le cadre d'avenants signés par l'ensemble des parties.

Faute d'accord amiable entre les parties, tout différend qui viendrait à naître à propos de la validité, de l'interprétation et de l'exécution de la présente convention sera soumis aux juridictions administratives compétentes.

Agen, le

Syndicat EAU47

La Présidente

Communauté d'Agglomération  
du Grand Villeneuvois

Le Président

PROJET